

Régie du cinéma

Pour mieux choisir

rapport annuel de gestion

2009–2010

Québec

Régie du cinéma

Pour mieux choisir

rapport annuel de gestion

2009–2010

Régie du cinéma
390, rue Notre-Dame Ouest, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 1T9

514 873-2371
Sans frais 1 800 463-CINÉ (2463)
regieducinema@rcq.gouv.qc.ca

RÉDACTION
Régie du cinéma

RÉVISION
Écritures, etc.

CONCEPTION GRAPHIQUE, MISE EN PAGE ET PAGE COUVERTURE
Andra Profir

DÉPÔT LÉGAL –
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010
ISBN-13 : 978-2-550-58838-2 (format imprimé)
ISBN-13 : 978-2-550-58839-9 (format PDF)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA
ISSN 1705-2262 (support papier)
ISSN 1913-2859 (en ligne)

Version électronique disponible sur le site Web de la Régie du cinéma
www.rcq.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec, 2010
Tous droits réservés pour tous pays

.II. rapport annuel de gestion 2009–2010

Régie du cinéma

Québec, 30 juin 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président de l´Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J´ai le plaisir de vous transmettre, conformément à la Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1) et à l´article 26 de la Loi sur l´Administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le rapport annuel de gestion de la Régie du cinéma pour 2009-2010.

Je vous prie d´agréer, Monsieur le Président, l´expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

Christine St-Pierre

Montréal, 30 juin 2010

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Madame la Ministre,

J´ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Régie du cinéma pour l´exercice terminé le 31 mars 2010.

Ce rapport rend compte notamment des résultats obtenus au regard du Plan stratégique 2009-2012 et des engagements de la Déclaration de services aux citoyens. Il fait également état et commente les résultats atteints dans l'exécution des opérations courantes.

En terminant, je tiens à remercier tout le personnel ainsi que les membres de la Régie pour leur engagement, leur compétence et leur dynamisme, qualités essentielles à la réalisation des mandats et pour leur souci constant d'offrir des services de qualité à notre clientèle.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l´expression de ma plus haute considération.

Le président,

Charles Bélanger

Table des matières

INTRODUCTION

Lettre de la ministre III
Lettre du président IV
Table des matières V
Déclaration sur la fiabilité des données VI
Message du président VII
Faits saillants IX

CONTEXTE

Mission 2
Vision 2
Valeurs 2
Clientèles 3
Secteurs d'intervention 3
Structure organisationnelle 3
Organigramme 5

PARTIE 1 –
Reddition de comptes relative à la Planification stratégique 2009-2012 7
Enjeu 1 8
Enjeu 2 11
Enjeu 3 13

PARTIE 2 –
Reddition de comptes relative à la Déclaration de services aux citoyens 19

PARTIE 3 –
Exigences législatives et gouvernementales 21
Application de la politique linguistique 22
Protection des renseignements personnels et accès à l'information 22
Codes de déontologie et éthique 22
Embauche et représentativité 23
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 25
Politique concernant la santé des personnes au travail 26
Allégements réglementaire et administratif 27
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 28

PARTIE 4 –
Reddition de comptes relative au Plan d'action de développement durable 2008-2013 **29**

PARTIE 5 –
La Régie en chiffres – Bilan des opérations **39**

PARTIE 6 –
États financiers **47**

Déclaration sur la fiabilité des données

La déclaration qui suit porte sur l´exactitude, l´intégralité et la fiabilité de l´information et des résultats contenus dans le rapport annuel de gestion de la Régie du cinéma.

À notre connaissance, les renseignements figurant dans ce rapport

- décrivent fidèlement la mission, la vision, les valeurs et les orientations stratégiques de l´organisme;
- présentent ses objectifs, ses cibles, ses indicateurs ainsi que ses résultats;
- constituent des données exactes;
- s´appuient sur des systèmes d´information de gestion et sur des mesures de contrôle reconnus.

En conséquence, nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu´elle se présentait au 31 mars 2010.

Charles Bélanger
Président

Robert Arthur
Directeur de la planification

Yves Bédard
Directeur du classement des films

Sylvie Benoit
Directrice de l´administration
et du soutien à l'organisation

Christine Bolduc
Conseillère juridique et secrétaire

René Patry
Directeur des services à la clientèle commerciale

Montréal, le 30 juin 2010

Message du président

Consciente de la nécessité de s'adapter au contexte de l'industrie de la distribution cinématographique en numérisation croissante, la Régie du cinéma s'est dotée d'un plan stratégique qui traduit notamment sa volonté d'évoluer en accord avec celui-ci.

Le rapport annuel de gestion 2009-2010 découle directement des enjeux et des orientations inscrits dans cette planification stratégique. Le dernier exercice en a été un d'ajustements multiples au sein de l'organisation. Il a vu naître des initiatives qui nous permettront d'atteindre les grands objectifs que nous nous sommes fixés pour les trois prochaines années : une promotion soutenue du classement québécois des films, un modèle d'affaires adapté au numérique et une organisation performante et motivante pour son personnel.

Au cours de la dernière année, la Régie s'est d'abord donné une nouvelle structure organisationnelle, formée de quatre centres de décision dont les mandats précis sont décrits plus loin dans ce rapport.

Puis, pour poursuivre sa modernisation et l'informatisation de ses processus d'affaires, et pour soutenir son engagement à mieux communiquer avec ses clientèles citoyenne et commerciale, la Régie a choisi de se doter d'une nouvelle plateforme technologique performante. Cela lui permettra notamment de réaliser l'ensemble de ses activités tout en optimisant les services qui découlent de sa mission.

Pendant que ce « futur » se déploie sous la poussée soutenue d'un personnel compétent et engagé, la Régie s'est acquittée de ses activités courantes dans le respect de sa Déclaration de services aux citoyens. On trouve tous les détails dans ce rapport.

La Régie a également innové pour alléger le fardeau administratif des entreprises de distribution de même que pour améliorer ses communications avec le public. Ainsi, à la mi-décembre 2009, elle a mis à la disposition des internautes un site Web convivial et dynamique, qui permet de naviguer facilement et d'accéder aisément aux renseignements recherchés.

En janvier dernier, la Régie proposait aux entreprises de distribution une nouvelle façon de faire en les autorisant à imprimer l'attestation de certificat de dépôt indiquant le classement des films sur les boîtiers du matériel vidéo qu'ils distribuent. L'entente intervenue avec l'industrie est une réalisation majeure de la Régie. Cet allégement administratif a très bien été reçu, puisque certains des plus importants distributeurs québécois et américains s'en sont prévalus.

Organisme attentif et ouvert à son milieu, la Régie contribue à sa manière à la promotion de la culture audiovisuelle d'ici.

À l'instigation de madame Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, un Forum sur le doublage a été mis sur pied. La Régie y a participé

activement, avec les partenaires de l'industrie, en fournissant d'abord des données ponctuelles vérifiables sur les films doublés au Québec, puis en proposant des pistes d'exploration pour accroître la part de marché de l'industrie québécoise du doublage.

En février 2010, dans la foulée de ce Forum, la ministre a mandaté la Régie du cinéma et l'Association canadienne des distributeurs pour réaliser un état des lieux sur la présence de pistes sonores en français sur les DVD des séries télévisuelles américaines distribués au Québec et pour identifier des moyens d'en augmenter la disponibilité. Ce travail de collaboration est en cours.

Membre de l'Observatoire de la culture et des communications (relié à l'Institut de la statistique du Québec) et important fournisseur de données aux fins de statistiques dans le domaine du cinéma, la Régie a contribué à financer une enquête de cette organisation auprès des exploitants de salles de cinéma. La démarche visait entre autres à recueillir des informations sur les différents types d'équipements de projection qu'ils utilisent, notamment pour apprécier l'impact croissant des technologies numériques sur leurs opérations.

Nul doute que le numérique bouleverse et chambarde l'univers de la distribution. La Régie réalise fort bien qu'une grande partie de ses opérations actuelles liées à l'émission de différents documents pour attester de sa mission principale, le classement des films, doit être adaptée à cette nouvelle réalité. À cette remise en question opérationnelle s'ajoute celle identifiée comme étant un enjeu-clé de sa stratégie pour l'avenir : la redéfinition d'un modèle tarifaire basé sur ses activités. À ce propos, un rappel en illustre la nécessité : le plus haut sommet des revenus totaux jamais atteint par la Régie a été de 17,8 millions de dollars en 2006-2007. Pour l'année financière 2009-2010, ils se sont établis à 12,4 millions. De nouveaux comportements de consommation découlant du numérique, tels le téléchargement sur Internet et la vidéo à la demande, sont indéniablement à l'œuvre.

À la Régie, nous sommes prêts à relever ces nouveaux défis et notre personnel dévoué, que je remercie pour son engagement et pour sa fidélité, travaille avec conviction pour trouver les solutions appropriées. Nous assurons ainsi la poursuite de notre mandat culturel d'informer le public québécois sur les films qui lui sont proposés, pour l'aider à MIEUX CHOISIR son cinéma.

Le président,



CHARLES BÉLANGER

La Régie du cinéma… en chiffres

54 employés permanents et occasionnels

12 384 260 M $ de revenus et un budget de dépenses de **5 382 859 M $** – excédent versé au Fonds consolidé du revenu

190 maisons de distribution, **980** salles de cinéma, ciné-parcs et lieux polyvalents ainsi que **5 674** commerces de matériel vidéo, détenteurs d'un permis de la Régie

12 875 films classés, incluant les bandes-annonces

3 demandes de révision de classement

11 011 copies de longs métrages, **293** copies de courts métrages et **80 490** copies de bandes-annonces visées et projetées dans les salles de cinéma

38 942 certificats de dépôt délivrés aux distributeurs québécois et aux grands studios américains (*majors*)

27 635 574 attestations de certificat de dépôt délivrées pour la vente ou la location de matériel vidéo

1 323 visites d'inspection

801 avis de non-conformité, écrits ou verbaux

14 perquisitions

667 578 visites sur le site Web

Plus de **300 000** films répertoriés

Contexte

La Régie du cinéma est un organisme autre que budgétaire, désigné par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, selon les dispositions du chapitre II de la Loi sur l'administration publique.

Mission

La Régie du cinéma a pour mission de classer les films présentés au Québec par les distributeurs qui en détiennent les droits et de faire connaître ce classement au public, notamment aux jeunes et à leurs parents, afin de les sensibiliser à la nature du contenu de ces films. De même, la Régie doit s'assurer que les entreprises qui commercialisent ces films affichent efficacement les classements, au profit des citoyens.

Vision

La Régie du cinéma a comme vision d'être un organisme de référence du classement des films, socialement responsable, engagé à offrir des services efficaces et efficients à ses clientèles, dans un environnement technologique en mutation.

Valeurs

La Régie remplit son mandat en privilégiant les valeurs suivantes :

- le droit du public à une information pertinente afin de l'aider à faire des choix correspondant aux valeurs qu'il privilégie;
- le respect de l'œuvre, qui conduit la Régie à juger un film dans son ensemble et à refléter dans son classement l'impact global qu'il peut avoir sur les spectateurs;
- le respect du seuil de tolérance de la société québécoise;
- le droit de sa clientèle commerciale à recevoir des services de qualité, fournis avec efficacité et transparence;
- le droit des membres de l'Assemblée nationale et de la population d'être tenus au courant de la façon dont la Régie s'acquitte de son mandat.

Clientèles

La Régie s'acquitte de son mandat dans l'intérêt de la société québécoise en général et dans celui des consommateurs de produits cinématographiques, en particulier les jeunes et leurs parents.

Les entreprises suivantes sont assujetties à la loi et relèvent de la compétence de la Régie :

- celles qui distribuent des films destinés à une présentation publique ou à un visionnement privé;
- celles qui présentent des films en public;
- celles qui commercialisent des films pour usage domestique.

Secteurs d'intervention

Les secteurs d'intervention de la Régie se déclinent comme suit :

- classer les films en vue de protéger les jeunes contre ceux qui pourraient les perturber indûment, en veillant à ce que le contenu des œuvres ne porte pas atteinte à l'ordre public;
- informer et sensibiliser le public sur le classement québécois des films distribués au Québec;
- contrôler les droits de distribution des œuvres cinématographiques commercialisées au Québec en vue d'une présentation publique ou d'un visionnement privé;
- encadrer les activités des entreprises actives dans le domaine de la diffusion de ces produits, notamment par la délivrance des différents permis;
- inspecter les établissements assujettis à la loi en vue d'assurer son application.

Structure organisationnelle

Le positionnement de la Régie résultant des nouvelles orientations énoncées dans son Plan stratégique 2009-2012 a permis de revoir sa structure organisationnelle et de redéfinir les fonctions requises pour répondre aux enjeux identifiés. Ainsi, quatre centres de responsabilités ont été créés, ayant comme objectifs principaux de rendre leurs directeurs imputables de la gestion des ressources attribuées et également d'accroître la participation et la collaboration dans l'ensemble des activités de l'organisation.

La Régie du cinéma est constituée de trois membres nommés par le Conseil exécutif, dont un président. Ce dernier a sous sa responsabilité immédiate :

LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION, qui a pour mandat de gérer les plans stratégique et opérationnel de l'organisation, ainsi que les projets spéciaux et les mandats que la haute direction lui confie.

LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DU SOUTIEN À L'ORGANISATION, qui a pour mandat de développer, d'organiser et d'offrir un ensemble de services de conseils, d'expertise et de soutien à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, de diriger l'ensemble des activités de la démarche de développement durable ainsi que d'assurer la liaison avec les gestionnaires relevant du président et de leur fournir le soutien voulu.

LA DIRECTION DU CLASSEMENT DES FILMS, qui a pour mandat d'examiner et de classer les films, conformément aux dispositions et aux catégories prévues par la Loi sur le cinéma, tout en tenant compte du contexte social québécois. Elle peut, le cas échéant, ajouter des indications destinées à attirer l'attention sur des aspects d'un film qui peuvent être préoccupants dans l'optique de la protection de la jeunesse. Elle doit également motiver ses classements afin d'informer le public sur les films classés.

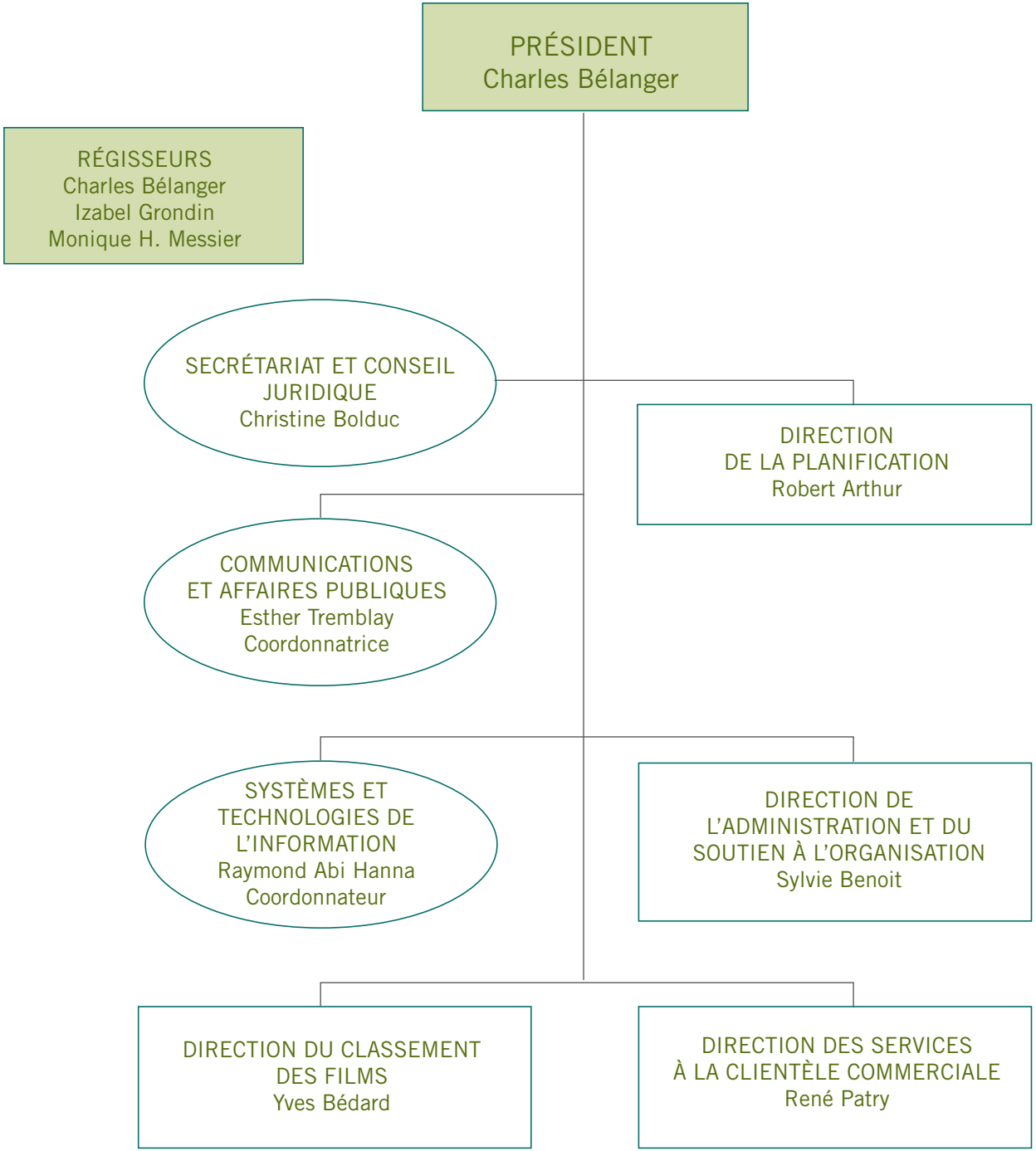
Au cœur même des activités de la Régie, la Direction du classement des films doit s'adapter à l'évolution des technologies et de la société ainsi que renouveler son approche informative pour que l'organisme puisse mettre en valeur et rendre plus visible le classement québécois des films auprès du public, notamment les parents à qui les informations sur les films sont primordialement destinées.

LA DIRECTION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE COMMERCIALE, qui a pour mandat de délivrer, aux entreprises clientes de la Régie du cinéma, les différentes autorisations nécessaires à l'exercice des activités économiques liées à l'exploitation et à la distribution de films au Québec. Elle procède également à des inspections et à des enquêtes pour s'assurer du respect des classements et de leur affichage, tout en ayant un souci de promotion de l'information auprès de la clientèle commerciale.

Le Président a aussi sous sa responsabilité immédiate :

- le Service des communications et des affaires publiques, dont le mandat consiste à concevoir à et mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des plans de communication, à élaborer les plans d'action qui soutiennent le plan stratégique de l'organisme ainsi qu'une programmation annuelle des communications internes et externes, et à veiller à la notoriété et à l'image publique de la Régie du cinéma;
- le Service des systèmes et des technologies de l'information, dont le mandat est de concevoir, de mettre en place et de fournir en permanence, à l'ensemble de la Régie, le soutien requis pour lui permettre de remplir son mandat auprès de ses clientèles externe et interne;
- le Secrétariat et le Conseil juridique, dont le mandat est d'assurer l'encadrement juridique du fonctionnement de la Régie du cinéma et l'application de la Loi sur le cinéma.

Organigramme



Reddition de comptes relative à la planification stratégique

Partie 1

Enjeu 1

La promotion d'un classement des films reflétant les valeurs de la société québécoise

ORIENTATION :
Positionner la Régie comme première référence en matière de classement et d'indications des films ainsi que sur la nature de leur contenu.

Avec la multiplication des sources non contrôlées d'images qui peuvent parfois avoir une grande influence sur les jeunes, l'importance pour les parents et pour les cinéphiles d'avoir un lieu de références et de renseignements pour choisir judicieusement ses films s'avère incontournable.

Convaincre le public que la Régie est l'instance la mieux placée pour lui communiquer cette information est une priorité. Pour ce faire, l'on doit démontrer que le classement émis par la Régie lui sera utile et que l'information ainsi transmise reflète les valeurs de la société québécoise.

Par divers moyens, la Régie du cinéma se doit de faciliter l'effort du public à consulter le classement des films.

Axe 1.1 : La promotion du classement québécois

Objectif 1.1.1	**Inciter le public, notamment les parents des jeunes, à consulter le classement québécois des films** Être à l'écoute des besoins exprimés par le public en le consultant régulièrement Adapter les façons de faire en conséquence
Cible	Tenir deux consultations annuelles pendant la durée du plan et adapter les campagnes d'incitation en conséquence
Indicateur	Taux de consultation par la Régie auprès du public en général et des parents

RÉSULTAT :
La Régie n'a pas réalisé de sondage en 2009-2010. Elle reporte cette activité en 2012 lorsqu'elle aura mis en œuvre, au cours des deux prochaines années, ses stratégies de communication.

Axe 1.2 : L'information sur le classement

Objectif 1.2.1	**Informer le public sur les fondements des décisions de classement des films** En tenant compte du contexte social québécois, offrir une information de qualité, claire et juste concernant les décisions prises pour le classement des films. S'assurer du bon moyen de transmission de ces informations
Cible	Augmenter à 70 % le taux de sensibilisation du public québécois aux informations de la Régie d'ici à 2012, par rapport à celui de 55 % établi par un sondage en 2006
Indicateur	Vérification de la clarté et de la pertinence de l'information fournie par les indications et les cinéfiches accompagnant les classements

RÉSULTATS :

Afin d'informer le jeune public sur les fondements du classement des films, la Régie a animé des ateliers pour les participants du *Festival de courts métrages étudiants de Victoriaville Le boisé court toujours* et du *Carrousel international du film de Rimouski*. Au cours de ces ateliers, les élèves ont été invités à classer des films en suivant les critères qu'utilisent les examinateurs de la Régie du cinéma. Cela leur a permis de prendre conscience du travail de réflexion qui accompagne chaque classement.

La conception des documents rédigés pour motiver le classement des films a été revue. De nouvelles lignes directrices et consignes de rédaction ont été mises au point pour adapter les textes à la diffusion sur le site Web de la Régie. Lorsque les conditions techniques auront été réunies au cours de l'exercice financier 2010-2011, les cinéfiches remplaceront la brève capsule qui y est actuellement présentée et permettront de mieux informer le public. Un système de gestion automatisée des opérations de validation des textes et de contrôle des délais de production a également été élaboré et sera mis en place dans la prochaine phase.

La numérisation des fiches de classement effectuée il y a quelques années avait permis de constater que les données techniques et le classement d'environ 5 000 films n'avaient pas été intégrés aux quelque 300 000 productions consignées dans la base de données de la Régie. Afin de rendre fidèlement compte des décisions rendues au fil des ans et de faire en sorte que les renseignements apparaissant sur le site Web soient complets, la recension de ces fiches a été effectuée. Plus de 40 000 renseignements sont ainsi sur le point de s'ajouter aux archives de la Régie.

Dans le but d'augmenter sa visibilité et ainsi d'informer plus efficacement le public sur le classement québécois, la Régie a revu l'apparence de l'attestation de certificat de dépôt (étiquette) que l'on trouve sur les boîtiers de matériel vidéo et qui permet aux citoyens de prendre connaissance du classement. Dès mai 2010, les attestations apposées sur les boîtiers de DVD épouseront les couleurs associées à chacune des catégories de classement. Tous les travaux préalables à l'introduction de cette nouvelle attestation, notamment le graphisme, le développement informatique, les modifications aux procédures ainsi que la formation, ont été réalisés au cours de l'année financière 2009-2010.

Axe 1.3 : La sensibilisation à l'impact des images sur les jeunes

Objectif 1.3.1	**Diffuser une information pertinente sur l'importance d'accompagner les jeunes dans leurs choix** Déterminer et utiliser les meilleurs outils de communication pour diffuser cette information
Cible	Diversifier la production et la diffusion d'outils de communication adaptés
Indicateur	La définition et la production d'outils de communication adéquats

RÉSULTATS :

L'effort de communication a principalement porté sur le guide *Mon enfant devant l'écran* et a permis de joindre les parents afin de les sensibiliser notamment aux effets des images, mais aussi à l'importance du classement des films et des motifs de ce classement. Cet effort a été soutenu par l'insertion de 300 000 papillons visant la promotion de ce guide dans un envoi postal destiné aux parents, en collaboration avec la Régie des rentes du Québec.

La Régie a réalisé des activités de promotion liées au guide *Mon enfant devant l'écran* lors des festivals de films suivants : *Carrousel international du film de Rimouski • Festival du nouveau cinéma • Festival de cinéma international en Abitibi-Témiscamingue • Cinoche Festival international du film de Baie-Comeau • Rendez-vous du cinéma québécois • Festival international du film pour enfants de Montréal • Regard sur le court métrage au Saguenay • Festival de courts métrages étudiants de Victoriaville Le boisé court toujours.*

Une opinion juridique relative aux motifs de refus de films dits de « sexploitation », suivant l'article 81 de la loi, a été rédigée. Plus spécifiquement, les notions d'ordre public et de consensus social eu égard aux limites des libertés individuelles ont été examinées, lesquelles sont les bases juridiques à l'appui de ces refus. De plus, un document explicatif a été produit pour faire état des grandes lignes de cette opinion juridique. Il est destiné à servir de guide à la Direction du classement des films et aux distributeurs.

Axe 1.4 : La promotion du doublage au Québec

Objectif 1.4.1	**Bonifier la diffusion de l'information sur les films doublés au Québec** Établir des partenariats pouvant faciliter la diffusion de cette information
Cible	Établir trois partenariats d'ici à 2010 et trois de plus d'ici à 2012
Indicateur	Partenariats de diffusion de l'information sur le doublage québécois

RÉSULTAT :
Grâce à la création du Forum sur le doublage en avril 2009, à l'instigation de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Régie a pu établir des partenariats avec plusieurs associations soucieuses de la promotion des doublages réalisés au Québec. De plus, le site www.doublage.qc.ca utilise désormais la base de données de la Régie du cinéma pour identifier les films doublés au Québec.

Le passage de l'industrie cinématographique et télévisuelle au mode numérique

ORIENTATION :
Faire face aux nouvelles réalités technologiques engendrées par le numérique et y répondre efficacement, notamment en ce qui concerne le contrôle des droits de distribution au Québec.

La Régie du cinéma doit composer avec une réalité technologique d'une tout autre nature, c'est-à-dire le numérique, qui occupe maintenant une place significative dans l'ensemble du secteur audiovisuel, de la production à la distribution en passant par l'exploitation des contenus.

La présence prochainement quasi totale du numérique dans toute la chaîne audiovisuelle et la commercialisation tous azimuts des contenus dans des formats de présentation polymorphes attrayants, pour satisfaire la diversité des modes de consommation des cinéphiles, nous interpellent tellement que le seul choix qui s'impose à la lumière de ces développements est le réaménagement du cadre législatif actuel, datant de 1983.

Parallèlement à l'actualisation de la loi, il faudra aussi revoir la politique tarifaire des services de la Régie, puisqu'elle s'applique essentiellement aux supports physiques et constitue la principale source de revenus de l'organisation. Concevoir, élaborer et appliquer une tarification juste, équitable et transparente, tenant compte de la réalité numérique de l'audiovisuel, est aussi un défi que la Régie doit relever pour assurer sa pertinence auprès des intervenants de l'industrie. La Régie s'applique ainsi à élaborer des modèles tarifaires pour les proposer aux autorités concernées.

Axe 2.1 : La Loi sur le cinéma

Objectif 2.1.1	**Actualiser le cadre législatif sur le cinéma pour répondre aux nouveaux enjeux de distribution qu'impose le passage au numérique** Élaborer des propositions de modification à la Loi, en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF)
Cible	Proposition de modifications nécessaires du cadre législatif et réglementaire actuel
Indicateur	L'élaboration, avec le MCCCF, de propositions législatives touchant la Loi sur le cinéma et la réglementation afférente

RÉSULTATS :

Tout en visant l'objectif de revoir la Loi sur le cinéma, la Régie s'est, à court terme, interrogée sur la possibilité d'adopter de nouvelles approches en matière d'apposition de visa et d'attestation de certificat de dépôt dans le cadre législatif actuel.

Une analyse juridique a été réalisée sur l'opportunité d'offrir aux distributeurs la possibilité d'imprimer directement l'attestation de certificat de dépôt indiquant le classement sur le boîtier du matériel vidéo, en tenant compte des dispositions de la loi et de ses règlements. Après examen des diverses possibilités et des contraintes de nature légale, ainsi que des avantages et des inconvénients, un avis juridique favorable a été rédigé.

Suivant cet avis, une entente entre la Régie et les distributeurs désirant se prévaloir de cette option a été préparée. Cette entente fait état des diverses obligations auxquelles les distributeurs doivent se conformer. Le processus a nécessité de nombreuses consultations tant à l'interne qu'à l'externe, auprès de la clientèle visée et de l'Association canadienne des distributeurs de films.

Une seconde opinion juridique a ensuite été effectuée, cette fois sur la possibilité de transmettre le visa aux distributeurs par voie électronique. À la suite d'un avis favorable, les textes afférents ont été rédigés.

Axe 2.2 : La tarification et la distribution numérique

Objectif 2.2.1	**Appliquer aux entreprises détentrices de permis une tarification gouvernementale juste, équitable et transparente, basée sur les coûts de revient** Concevoir un projet de révision de la tarification en tenant compte de la réalité du numérique, en concertation avec le ministère des Finances et le MCCCF
Cible	Proposition d'une politique de tarification adaptée applicable en 2010-2011
Indicateur	L'élaboration, avec le ministère des Finances et le MCCCF, d'un projet de tarification tenant compte de la distribution électronique

RÉSULTAT :
La Régie du cinéma, en collaboration avec HEC-Montréal, a entrepris des travaux pour l'établissement du coût de revient de ses activités opérationnelles liées au classement des films. Cet exercice s'étendra à l'ensemble des activités de l'organisation au cours de la prochaine année financière. Il s'agit d'un préalable à la préparation d'une nouvelle proposition tarifaire, qui s'inscrit dans le cadre de l'implantation de la Politique de financement des services publics.

L'amélioration continue de l'efficience de l'organisation, fondée sur l'engagement de son personnel et sur l'utilisation optimale des talents et des compétences

ORIENTATION :
Poursuivre la modernisation des activités et des pratiques d'affaires et administratives de la Régie en mobilisant et en ralliant son personnel et en investissant dans l'amélioration de ses performances

Bien qu'une majorité des activités courantes de la Régie soient informatisées, le numérique remet en question leur gestion et l'administration physicomécanique actuelle du contrôle des droits de distribution.

Comment en effet certifier, viser et apposer des attestations matérielles sur des supports dématérialisés, des contenus numérisés, des systèmes de distribution entièrement numériques et des sites virtuels qui se multiplient hors du contrôle juridictionnel de la Régie et qui offrent aujourd'hui même aux consommateurs des œuvres cinématographiques transmises directement par Internet, sans intermédiaire?

Pour la Régie, la transition au numérique en cours dans la gestion administrative, la maximisation et l'optimisation de l'informatique pour réaliser ses activités, l'utilisation d'Internet pour alléger et simplifier ses procédures et ses transactions avec la clientèle constituent des vecteurs d'action et de communication d'une formidable efficacité. Elle peut ainsi encore mieux servir sa clientèle commerciale et transmettre de façon plus conviviale des informations pertinentes et de qualité au public québécois pour mieux éclairer ses choix cinématographiques et audiovisuels.

La Régie doit pouvoir compter sur l'utilisation optimale des talents et des compétences de son personnel, sur sa mobilisation et sur son engagement pour réaliser ces changements. Ceux-ci touchent en effet tant la culture de l'organisation, présentement campée dans un rôle de contrôle, que le virage qu'elle doit prendre en s'engageant dans une approche de gestion de l'information et dans la révision de ses façons de faire pour s'adapter aux réalités technologiques de l'industrie cinématographique.

Enjeu 3
(suite)

Axe 3.1 : L'engagement du personnel et sa mobilisation dans un climat de travail stimulant

Objectif 3.1.1	**Doter l'organisation de pratiques de gestion qui favorisent l'engagement et la mobilisation du personnel dans l'accomplissement de sa mission** Élaborer un plan stratégique et un plan opérationnel des ressources humaines afin de donner au personnel les outils nécessaires pour le sensibiliser et le préparer aux divers changements technologiques en cours. La communication d'attentes claires, l'établissement de programmes de formation et de perfectionnement, l'élaboration d'une stratégie de reconnaissance en sont des exemples.
Cibles	100 % des employés ont un plan de formation triennal 100 % des employés ont des attentes signifiées 100 % des employés sont évalués annuellement Deux activités de reconnaissance sont tenues annuellement Le taux de mobilisation augmente de 5 %
Indicateur	Application de saines pratiques de gestion, dont : un plan de formation, des attentes précises et réalisables, la mise en place d'une politique de reconnaissance, deux sondages du taux de mobilisation, un en 2010 et l'autre en 2012

RÉSULTATS :

Avec l'implantation d'une nouvelle structure organisationnelle, le Plan d'organisation administrative (POA) a été mis à jour pour ainsi présenter le nouvel organigramme et définir le mandat de chacune des directions.

Au cours de la dernière année, la Régie du cinéma a positionné sa fonction ressources humaines à un niveau stratégique en se dotant d'un plan directeur. Ce dernier fournit un cadre de référence pour consolider et améliorer les pratiques actuelles en matière de gestion des ressources humaines. À la suite de consultations auprès de l'équipe de gestion et du personnel, quatre fonctions prioritaires ont été retenues à cet égard :

- la définition d'une nouvelle culture de gestion;
- la gestion du changement;
- la gestion des connaissances, incluant la gestion du rendement et le développement des compétences;
- la communication organisationnelle.

Découlant de ce plan directeur, une politique de gestion et d'évaluation du rendement a été élaborée, une révision de la politique de formation et de soutien aux études a été effectuée, et la Régie du cinéma s'est également dotée d'un cadre de référence en matière de reconnaissance.

Axe 3.2 : La prestation électronique de services

Objectif 3.2.1	**Offrir les services qui s'y prêtent par le site Web de la Régie et par accès personnalisé** Améliorer les services offerts à la clientèle commerciale en exploitant au maximum l'utilisation du Web
Cibles	100 % des services fournis par le Web d'ici à 2012
Indicateur	Le nombre de services offerts par le site Web de la Régie

RÉSULTATS :

Afin d'offrir à sa clientèle commerciale un site transactionnel d'une ergonomie et d'une architecture conviviales, la démarche client a été intégrée à la révision des processus d'affaires en cours. Une firme spécialisée en ergonomie du Web, qualifiée en matière d'approche client, contribue à l'élaboration des interfaces utilisateurs.

Pour s'adapter aux besoins de l'industrie, la Régie utilise maintenant MediaVu, une application servant au visionnement sécurisé par voie électronique des bandes-annonces destinées à la projection publique. De plus, elle a francisé les affichages de cette application afin que son personnel puisse travailler dans la langue officielle du Québec.

La révision des processus d'affaires donne l'occasion à la Régie de bonifier son offre de prestation électronique de services. En effet, depuis janvier 2010, elle propose aux distributeurs d'imprimer l'attestation de certificat de dépôt, indiquant le classement d'un film, sur les boîtiers du matériel vidéo mis en marché au Québec. Un système informatique a été élaboré pour permettre la saisie, la transmission électronique et le traitement des demandes de validation relatives aux copies du matériel vidéo vendues au Québec par les distributeurs. De plus, des nouvelles fonctionnalités ont été mises en place pour le traitement rapide des demandes de certificat et de classement. L'adoption de ce processus permettra, dans un proche avenir, de diminuer l'utilisation des attestations autocollantes et assurera une meilleure visibilité du classement sur les jaquettes de films distribués au Québec.

Axe 3.3 : La fréquentation du site Web

Objectif 3.3.1	**Faire du site de la Régie la source électronique privilégiée du public pour l'obtention d'information liée au classement dans l'environnement social québécois** Inciter le public à chercher dans le site Web de la Régie les informations dont il a besoin concernant le classement des films
Cibles	Accroître de 100 % le nombre de visites d'ici à 2012
Indicateur	Le nombre de visites

RÉSULTAT :

Le 15 décembre 2009, la Régie a mis en ligne un site Web facilitant la recherche de films et l'accès à leur classement. Un bandeau défilant, l'affichage des classements sur la page d'accueil, l'élimination des freins technologiques à la recherche de films ajoutent à la convivialité du site. Des tests d'utilisation ont démontré l'efficacité de la recherche et une appréciation positive du nouveau site Web. L'accroissement de plus de 100 000 visites repose notamment sur la publication de son adresse Web sur différents outils communicationnels. Une promotion beaucoup plus large est prévue en 2010-2011.

En 2008-2009, le nombre de visites recensées sur le site Web de la Régie était de 550 000. En 2009-2010, elles s'établissaient à 667 578. Il s'agit d'une augmentation de 117 578 visites, donc de 21,4 %.

Axe 3.4 : Les procédures administratives et d'affaires

Objectif 3.2.1	**Simplifier et réduire les formalités administratives dans l'offre de service à la clientèle commerciale** Poursuivre la révision des processus d'affaires opérationnels pour ainsi favoriser la simplification et la réduction des modalités administratives
Cibles	Par rapport à 2004, réduction de 20 % du fardeau administratif d'ici à 2010
Indicateur	Le fardeau administratif que la Régie impose aux entreprises

RÉSULTATS :

Avec pour objectifs la modernisation de ses façons de faire et le soutien efficace à la décentralisation de ses activités et pour pratiquer activement l'imputabilité, la Régie du cinéma doit se doter d'un système comptable lui garantissant la fiabilité et la précision des données tout en simplifiant son suivi budgétaire. Au cours de la dernière année, elle a procédé à la recherche et à l'évaluation de différents systèmes comptables, dont la Solution d'affaires en gestion intégrée (SAGIR) que propose le Centre des services partagés (CSPQ). La mise en œuvre d'un tel projet pourrait se réaliser au cours de la prochaine année financière, à la suite de l'analyse d'une proposition d'entente avec le CSPQ.

Au cours de l'année écoulée, la Régie du cinéma a amorcé les travaux concernant les modalités de positionnement préalables à l'implantation de la Solution d'affaires en gestion intégrée 2, volet ressources humaines.

À la suite de la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle, la Régie a procédé à la révision de son plan de délégation des pouvoirs en matière de gestion financière et matérielle. Elle s'est également dotée d'une nouvelle politique en matière de gestion des contrats.

Au cours de 2009-2010, la Régie a analysé l'ensemble des processus en vigueur, a déterminé ses besoins et travaillé à trouver des solutions pour moderniser ses processus administratifs et d'affaires. Elle s'est plus particulièrement attardée à simplifier les démarches d'obtention et de renouvellement des permis en informatisant au maximum les différentes étapes qui y sont associées. Son site Web est donc mis à contribution, tant en ce qui concerne la demande initiale, le renouvellement et le paiement des droits que l'accès du client à son dossier. La mise en œuvre des changements informatiques s'échelonnera tout au cours de la prochaine année financière.

Parallèlement à cette révision, d'importants travaux ont été réalisés afin de doter la Régie d'une nouvelle plateforme technologique et informatique basée sur un nouveau modèle d'affaires, ce qui aura une influence sur tous les secteurs de la Régie. Les objectifs principaux de cette infrastructure technologique sont :

- la réduction des coûts des services à moyen et à long termes;
- l'exploitation maximale des services du Web;
- la simplification et l'amélioration de la qualité du service offert aux clientèles;
- l'application des règles du plan de développement durable.

D'autre part, la Régie a poursuivi les travaux amorcés pendant l'exercice précédent, notamment au chapitre de la redéfinition des concepts de films, de versions, de produits et d'émissions télévisées ainsi qu'à l'informatisation de ses activités quotidiennes.

L'élaboration de la première phase d'un projet de réduction du nombre de films à classer est en voie de réalisation. Ce projet vise à alléger les procédures pour certaines catégories de films destinés à l'usage domestique et dont le classement est d'emblée « Général ».

La Régie a introduit le visa électronique remplaçant le visa autocollant qui devait être apposé sur chaque copie de film destinée à la présentation en public au Québec. L'utilisation du courriel automatisé permet dorénavant une transmission plus rapide d'un fichier PDF faisant office de visa et comprenant le titre du film, le classement, la durée, le support, la période de validité ainsi que le nombre de visas demandés. Cette nouvelle façon de procéder offre un allègement financier et administratif aux distributeurs.

Reddition de comptes relative à la Déclaration de services aux citoyens

Partie 2

La Loi sur l'administration publique exige qu'un organisme public qui fournit directement des services aux citoyens publie une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau et à la qualité de ses fonctions d'utilité publique. On trouve cette déclaration sur le site Web de la Régie.

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, la Régie du cinéma s'engage à offrir des services de qualité dans les meilleurs délais, avec courtoisie, équité et dans le respect de la confidentialité.

De plus, elle s'est dotée de cibles précises à atteindre en matière de délais de traitement des demandes. Ces cibles lui permettent d'évaluer, d'année en année, la qualité de son rendement à cet égard et, le cas échéant, d'y apporter les correctifs nécessaires.

La Loi sur le cinéma accorde à la Régie 15 jours civils, ce qui se traduit en 11 jours ouvrables, pour procéder au classement d'un film. On observe qu'après huit jours ouvrables, 82,13 % des films soumis avaient déjà reçu leur classement ou été reclassés. Ce pourcentage atteint 99,87 % après 11 jours ouvrables.

Si la Régie dispose de 11 jours pour classer un film, elle doit également délivrer 100 % des visas et des attestations qui découlent d'un classement dans le même délai. Au cours de l'exercice financier 2009-2010, 99,50 % des visas pour un film exigeant un classement ont été délivrés en 11 jours. Quant aux attestations, 99,72 % d'entre elles ont aussi été délivrées dans ce délai maximal.

Elle s'est également engagée à ce que la remise de visas pour la présentation d'un film en public s'effectue dans un délai maximal de deux jours. Ce délai est de cinq jours s'il s'agit d'attestations pour du matériel vidéo de films dispensés de classement ou déjà classés et dont le classement n'a pas à être revu. En 2009-2010, la Régie a délivré 99,56 % des visas le jour même de leur demande et 99,99 % des attestations dans les cinq jours.

Les résultats obtenus tout au cours de l'année 2009-2010 sont sensiblement les mêmes que ceux de l'exercice précédent, ce qui illustre une constance dans l'exécution des activités de la Régie.

Au cours de l'année, la Régie a amorcé une réflexion sur les engagements contractés dans sa déclaration et formulé de nouvelles cibles afin d'atteindre des normes plus élevées en matière de qualité des services. La déclaration contenant les nouvelles cibles sera effective au début de l'année financière 2010-2011.

Exigences législatives et gouvernementales

Partie 3

Application de la politique linguistique

La Régie a adopté, le 26 mars 1997, une politique linguistique largement inspirée de la Charte de la langue française. Cette politique fait du français la langue que le personnel de la Régie utilise au travail, dans les communications externes et dans la confection des divers documents d'information.

Cette année, la Régie s'est dotée d'un plan d'action annuel de francisation des techniques informatiques, afin de respecter la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications (PUFTIC). C'est ainsi qu'elle a traduit une application informatique pour que le personnel puisse travailler en français. De plus, la Régie a collaboré à la collecte de données pour l'application de la PUFTIC réalisée par l'Office québécois de la langue française.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

La grande majorité des renseignements nominatifs que la Régie détient concerne son personnel. Dans une moindre mesure, elle conserve également certains renseignements personnels sur les différents titulaires de permis. Des mesures de sécurité adéquates et le nombre réduit de personnes ayant accès à ces renseignements assurent le respect de la confidentialité de l'information à caractère nominatif qu'elle possède.

Par ailleurs, la Régie a procédé à la mise en place de nouvelles mesures de diffusion relativement à l'accès et à la protection de l'information sur son site Web, afin de se conformer aux récentes exigences du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Codes de déontologie et éthique

La Régie se réserve le droit de procéder à des contrôles périodiques de l'usage que ses employés font des services d'Internet. Toutefois, elle n'exerce aucun contrôle sur le contenu du courrier électronique de son personnel.

CODE POUR LES MEMBRES DE LA RÉGIE
Le Code d´éthique et de déontologie de la Régie du cinéma a pour objet de préserver et de renforcer la confiance de la population dans l´intégrité de l'organisme, d'y favoriser la transparence et de responsabiliser la Régie et ses membres.

Ce code, qui comporte des obligations équivalentes à celles des employés de la fonction publique, stipule notamment les devoirs généraux de ces personnes et leurs obligations dans l´exercice de leurs fonctions.

CODE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL DE LA RÉGIE
Le texte de la brochure *L´Éthique dans la fonction publique québécoise* est disponible dans l'intranet. Ce document informe le personnel sur les aspects déontologiques de l'éthique, soit les règles contenues dans les dispositions de la Loi sur la fonction publique et dans son Règlement sur l'éthique. Il rappelle aussi la notion de service public ainsi que les valeurs sur lesquelles le personnel de la fonction publique devrait fonder ses questionnements, ses décisions et ses actions au travail.

RÉPONDANT À L´ÉTHIQUE
La Régie a un répondant à l´éthique depuis janvier 2002. Il intervient dans des situations délicates pour proposer une manière d´agir conforme aux principes éthiques. En 2009-2010, aucun cas n'a été porté à l'attention du répondant à l'éthique.

ÉTHIQUE DANS L'UTILISATION D'INTERNET
Un code édictant des mesures de sécurité informationnelle et des règles spécifiques à l'utilisation d'Internet durant les heures de travail est en vigueur à la Régie.

Ce code, disponible dans l'intranet, vise à :

- faire connaître les différentes lois et règlements en vigueur au Québec que tout employé doit respecter dans l'utilisation d'Internet;
- responsabiliser le personnel et les gestionnaires en déterminant l'usage d'Internet que la Régie autorise et les responsabilités de chacun à cet égard;
- sensibiliser les usagers aux risques inhérents à l'emploi d'Internet, dont la fuite de renseignements confidentiels, la diffusion à l'externe d'informations internes, l'utilisation non pertinente générant des pertes de temps de travail, le piratage de logiciels commerciaux et l'accès à des sites pouvant ternir l'image de la Régie.

Embauche et représentativité

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 mars 2010 : 44

Nombre d'employés occasionnels : 10

Membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones : 11

RAPPEL DE L'OBJECTIF :
Atteindre un taux d´embauche annuel de 25% des nouveaux employés permanents (y compris les temporaires), occasionnels, stagiaires et étudiants provenant des communautés culturelles, anglophones et autochtones, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Embauche

PERSONNEL	Embauches	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Global
Permanent et temporaire	1	1	—	—	1
Occasionnel	1	1	—	—	1
Étudiant	4	1	—	—	4
Stagiaire	0	—	—	—	0

Représentativité

Membres des communautés culturelles[1]

RAPPEL DE L´OBJECTIF :
Atteindre la cible gouvernementale de 9 %

PERSONNEL PERMANENT ET TEMPORAIRE	Représentativité en nombre		Pourcentage	
	Perm.	Occ.	Perm.	Occ.
Communautés culturelles	5	5	11,36 %	50 %
Anglophones	1	0	2,27 %	—
Autochtones	0	0	—	—
Global	6	5	13,63 %	50 %

[1] Certains renseignements concernant l'accès à l'égalité étant fournis par le personnel sur une base volontaire, les données peuvent être incomplètes.

Régie du cinéma

Femmes

	Représentativité en nombre	Pourcentage
Personnel d'encadrement	1	25 %
Personnel professionnel[1]	11	52 %
Personnel technicien et assimilé	5	41 %
Personnel de bureau	13	92 %
Personnel ouvrier	1	50 %

Personnes handicapées

RAPPEL DE L´OBJECTIF :
Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %

	Personnel permanent et temporaire
Personnes engagées	—
Représentativité en nombre	—
Pourcentage	—

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

En juin 2009, le gouvernement du Québec adoptait la politique intitulée *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. Ce geste important témoigne de son engagement à favoriser la participation sociale des personnes handicapées.

Le plan d'action de la Régie tient compte des recommandations de l'Office des personnes handicapées du Québec. L'organisme s'est assuré de l'accessibilité physique à ses locaux et favorise l'accompagnement des visiteurs handicapés en leur fournissant une assistance dans toutes les démarches administratives. Consciente des efforts gouvernementaux et des normes en matière d'accessibilité aux sites Web et aux documents téléchargeables, la Régie s'efforce d'appliquer les recommandations qui en découlent.

Au cours de la prochaine année, la Régie révisera son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Politique concernant la santé des personnes au travail

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT

Le comité de direction de la Régie a entériné, le 10 juin 2005, la Politique de prévention du harcèlement au travail. Cette politique a fait l'objet d'une révision en juin 2006 et tous les employés peuvent la consulter sur le portail de l'intranet.

Par cette politique, la Régie du cinéma :

- désavoue tout ce qui met en péril le respect et l'intégrité des personnes et toutes formes de harcèlement, qu'elle considère comme une violation des droits de la personne;
- affirme que la création et le maintien d'un milieu de travail garantissant le respect et l'intégrité des personnes et exempt de harcèlement est l'affaire de tous;
- reconnaît aux personnes le droit d'être protégées, aidées et défendues par des mécanismes d'aide et de recours appropriés;
- s'assure que toutes les personnes en cause soient traitées en toute équité;
- s'engage à ce que tous les renseignements relatifs à une plainte ainsi que l'identité des personnes impliquées soient traités confidentiellement.

Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel de la Régie et également aux tiers, tels que les fournisseurs, les clients et les visiteurs, qui ont des liens avec l'organisme.

Au cours de la dernière année, aucune plainte en matière de harcèlement n'a été déposée. La Régie accorde une attention particulière à l'application de cette politique dans l'exercice de ses activités courantes.

PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ AU TRAVAIL

La Régie est sensibilisée à tous les aspects reliés à la santé au travail. Elle prête une attention particulière au climat de travail en demandant à ses gestionnaires d'être à l'écoute de leurs employés.

Soucieuse d'accroître la mobilisation et la motivation de son personnel, la haute direction a pris comme engagement de rencontrer les employés à quelques reprises au cours de l'année pour les informer des orientations de l'organisme.

C'est ainsi qu'une activité participative a eu lieu le 15 octobre 2009 pour présenter la nouvelle structure organisationnelle aux employés et pour les informer du nouveau plan stratégique 2009-2012 ainsi que des différents projets de modernisation en cours à la Régie. Cette activité s'est faite autour d'ateliers où chacun pouvait s'exprimer et faire des commentaires, que la responsable des ressources humaines a pris en compte.

Le 25 mars 2010 avait lieu une activité de mobilisation sur le thème « En 2010, ça va marcher ». Son but était de rassembler l'ensemble des employés et de leur permettre de partager leurs préoccupations concernant les changements en cours à la Régie.

D'autre part, sensible aux effets que le contexte de nombreux départs à la retraite et de réductions des effectifs peut avoir sur les employés, la haute direction réaffirme sa volonté d'offrir des programmes d'apprentissage pour repérer des talents à l'interne et favoriser ainsi l'émergence d'une relève tout en assurant le transfert des connaissances.

Allégements réglementaire et administratif

En 2006-2007, le gouvernement a lancé une seconde vague de réduction du fardeau administratif. Comme la première fois, il a demandé à la Régie de réduire de 20 % les démarches qu'elle impose à sa clientèle, en utilisant 2004 comme année de référence. Au cours du premier exercice, la Régie avait dépassé de beaucoup ces attentes (28 %), et sa clientèle bénéficie donc déjà de procédures fortement épurées.

Compte tenue de cet allégement des démarches imposées, l'atteinte d'une réduction supplémentaire de 20 % constitue un défi appréciable pour la Régie. Ce défi est cependant tout à fait compatible avec la philosophie qui caractérise son service à la clientèle.

À la fin de 2007, la Régie évaluait que les divers changements apportés à ses pratiques avaient entraîné une réduction supplémentaire de 15,8 % depuis 2004. Or, le Secrétariat du Comité de la prospérité économique et du développement durable et du Comité ministériel du développement en région du Conseil exécutif, chargé du suivi, n'a pas reconnu cette réduction. Sa méthode d'évaluation fait abstraction des gains qui découlent de l'utilisation d'Internet ainsi que des allégements qui ont pour effet de réduire les coûts moyens. La Régie a d'ailleurs fait valoir qu'elle considérait qu'il s'agit là d'une faille importante.

Depuis 2008, les résultats n'ont pas encore été évalués puisque le Conseil exécutif doit revoir son outil d'évaluation afin de mieux traduire les conséquences de l'utilisation accrue des technologies de l'information.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, la Régie du cinéma a investi dans des travaux d'analyse et de révision de ses processus d'affaires, notamment pour la mise au point et l'implantation d'une nouvelle plateforme informationnelle. L'objectif visé est d'accroître la productivité et de réduire le coût des services, tant pour la Régie que pour la clientèle commerciale.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Après avoir évalué le rendement et la reddition de comptes de la Régie du cinéma, le Vérificateur général du Québec a formulé quatre recommandations. En octobre 2009, il a invité la Régie à lui transmettre l'information pertinente sur la mise en œuvre de ces recommandations. En décembre 2009, il lui a fait parvenir un bilan des efforts que la Régie avait réalisés à ce jour pour en assurer l'application.

RECOMMANDATION
Le vérificateur recommande à la Régie du cinéma de compiler de l'information complète et fiable sur le prix de revient des principaux services.

ÉTAT DE LA SITUATION EN 2009-2010
La Régie du cinéma, en collaboration avec HEC-Montréal, a entrepris des travaux pour l'établissement du coût de revient de ses activités opérationnelles et plus particulièrement pour le classement des films. Cet exercice est un préalable à la préparation d'une nouvelle proposition tarifaire liée à l'implantation de la Politique de financement des services publics. Ces travaux seront complétés au cours de l'année financière 2010-2011.

RECOMMANDATION
Le vérificateur recommande à la Régie du cinéma de focaliser ses objectifs sur des résultats et d'y associer des cibles annuelles claires.

ÉTAT DE LA SITUATION EN 2009-2010
La révision de la Déclaration de services aux citoyens en 2010-2011 permettra à la Régie d'optimiser les cibles existantes et d'en déterminer de nouvelles afin d'atteindre des normes plus élevées en matière de qualité des services.

RECOMMANDATION
Le vérificateur recommande à la Régie du cinéma de communiquer aux gestionnaires des attentes en termes de résultats mesurables en vue de favoriser leur responsabilisation.

ÉTAT DE LA SITUATION EN 2009-2010
Conformément au plan stratégique 2009-2012, 100 % des employés doivent recevoir des attentes et être évalués annuellement. Cette cible sera atteinte dès 2010-2011.

RECOMMANDATION
Le vérificateur recommande à la Régie du cinéma de préciser les actions pertinentes pour la poursuite des objectifs ainsi que les ressources afférentes.

ÉTAT DE LA SITUATION EN 2009-2010
La Régie s'est dotée, pour l'exercice 2010-2011, d'un plan opérationnel axé sur l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés dans sa planification stratégique 2009-2012.

Reddition de comptes relative au Plan d'action de développement durable 2008-2013

Partie 4

En 2009-2010, la Régie du cinéma a voulu faire connaître davantage la notion de développement durable à son personnel. Pour ce faire, elle a mis en place un comité composé d'un représentant de chacune des directions. Les responsabilités de ce groupe sont d'accorder une attention particulière aux gestes faits au quotidien, et ce, dans les activités courantes de l'organisation. Les membres du comité ont également pour mandat de promouvoir les principes du développement durable auprès de leurs collègues. Ils ont joué un rôle important dans la préparation des plans opérationnels en ce domaine en mettant à contribution le personnel des directions.

Au cours de la dernière année, la Régie a également poursuivi son implication en matière de développement durable en réalisant certaines activités associées à huit des vingt-neuf objectifs gouvernementaux les plus directement liés à son mandat.

Les tableaux des pages suivantes représentent l'état d'avancement et de mise en œuvre des activités réalisées en 2009-2010.

Objectif gouvernemental : 1

Mieux faire connaître le concept et les principes du développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en faciliteront la mise en œuvre.

Objectif organisationnel : 1

Favoriser l'adhésion du personnel de la Régie du cinéma à la démarche de développement durable.

ACTION	GESTES	SUIVIS
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'Administration publique.	• Élaborer et offrir des activités de sensibiliation et de formation.	Mise en place d'un comité de développement durable se réunissant aux huit semaines à compter de janvier 2010. Élaboration des plans opérationnels de toutes les directions mettant à contribution le personnel de chacune d'elles.
	• Prendre part à des formations sur la démarche de développement durable.	**Les formations suivantes ont été suivies :** *Préparation de la reddition de comptes* *Initiation à l'organisation d'un événement écoresponsable* *Qu'est-ce qu'un cadre de gestion environnemental?* **Participation aux ateliers suivants :** *Développement d'outils de sensibilisation et de formation* *Échanges sur les outils développés dans des ministères et organismes* *Rencontre d'échange sur les pratiques d'acquisitions écoresponsables*
	• Produire et diffuser des capsules électroniques de sensibilisation et d'information.	À venir
	• Vérifier le degré de connaissance du personnel face à la démarche de développement durable.	À venir
INDICATEURS	Taux d'employés touchés par les activités de sensibilisation au développement durable, dont la proportion de ceux qui ont acquis une connaissance suffisante de la démarche pour la prendre en compte dans leurs tâches courantes.	
CIBLES	80 % du personnel sensibilisé en 2011 et 50 % ayant acquis le niveau de connaissance désiré.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE		

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental : 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel : 2

Favoriser l'adoption et l'intégration de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes.

ACTION	GESTES	SUIVIS
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant à la réalisation des dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	• Élaborer un cadre de gestion environnemental.	À venir
	• Définir et appliquer des pratiques favorables à l'environnement.	Dans le souci d'éliminer l'usage d'eau embouteillée ainsi que son transport, la Régie a installé un système de filtration de l'eau pour la consommation. Des pratiques écoresponsables sont appliquées dans l'organisation d'événements réunissant le personnel. Tout d'abord, les employés sont convoqués par voie électronique. Ils sont incités à y apporter leur tasse. Les verres de carton sont de moins en moins utilisés. Deux rencontres réunissant l'ensemble du personnel se sont tenues. Afin d'éviter les déplacements, une attention particulière est accordée au choix de l'endroit lorsqu'il est impossible de tenir les rencontres dans les locaux de la Régie. La visioconférence et les conférences téléphoniques sont de plus en plus utilisés.
	• Intégrer la plus-value pour l'écoresponsabilité comme critère de sélection dans le processus d'acquisition.	À venir
INDICATEURS	État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale et de la mise en place de pratiques d'acquisitions écoresponsables.	
CIBLES	Prise en compte des principes d'écoresponsabilité dans l'ensemble du processus d'acquisitions en 2010 et mise en place d'un cadre de gestion environnementale en 2011.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Mise en place d'un système de filtration de l'eau pour consommation et introduction de pratiques écoresponsables dans l'organisation d'événements pour le personnel. Les activités liées à l'élaboration du cadre de gestion environnementale débuteront au cours de la prochaine année.	

Produire et consommer de façon responsable (suite)

Objectif gouvernemental : 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.

Objectif organisationnel : 2

Favoriser l'adoption et l'intégration de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes.

ACTION	GESTES	SUIVIS
Réduire au minimum l'utilisation de ressources dans les pratiques quotidiennes, dans les échanges avec la clientèle et dans la publication des classements.	• Déterminer des méthodes complémentaires de publication des classements de films.	La Régie du cinéma s'est associé à la Régie des rentes du Québec pour faire un envoi postal « collaboratif » en y insérant 300 000 papillons faisant la promotion du guide *Mon enfant devant l'écran*.
	• Favoriser l'utilisation de moyens de communication électroniques.	En 2009-2010, la Régie a mis en œuvre le visa électronique attestant du classement pour la présentation des bandes-annonces et des films présentés en public. Une nouvelle feuille de temps pour approbation en ligne par le gestionnaire est en élaboration. Elle sera prête à la mi-avril. Mise en œuvre du site Web dont l'architecture et l'ergonomie facilitent la recherche de films et l'accès à leur classement. Le site offre également à la clientèle commerciale une fonctionnalité transactionnelle conviviale. Depuis ces changements, on remarque un accroissement de plus de 100 000 visites du site au cours de la dernière année. Les documents rédigés pour motiver le classement des film (cinéfiches) ont été révisés pour les adapter à la diffusion sur le site Web. Une mise à jour des données sur les films classés a également été effectuée.
	• Réviser les processus de traitement des demandes afin d'en réduire les exigences en matière de documentation de preuves.	Le projet de révision des processus d'affaires se poursuit.
INDICATEURS	Nombre de documents papier utilisés, nombre de demandes écrites des clients, proportion d'attestations et de visas délivrés sur papier.	
CIBLES	Réduction de 50 % des trois indicateurs avant 2011.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE		

Accroître l'efficience économique

Objectif gouvernemental : 12

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

Objectif organisationnel : 3

Intégrer, en tant que facteur de motivation, le principe de l'internalisation des coûts.

ACTION	GESTES	SUIVIS
Intégrer une variable d'effet environnemental dans le calcul du coût des services pour moduler la tarification en rapport avec les ressources utilisées.	• Définir les tarifs concernés.	À venir
	• Réviser les coûts en fonction des méthodes de soumission des demandes et de la nature des services demandés.	Le projet d'analyse du coût de revient est en cours de réalisation.
	• Préparer de nouvelles tables tarifaires.	À venir
	• Soumettre des propositions de modification des règlements au gouvernement.	À venir
INDICATEURS	Nombre de proposition de révisions tarifaires tenant compte de l'utilisation des ressources proposées par la Régie du cinéma.	
CIBLES	Propositions pour 100 % des tarifs concernés.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE		

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

Objectif gouvernemental : 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel scientifique.

Objectif organisationnel : 4

Soutenir des événements mettant en relief la culture cinématographique québécoise comme élément du patrimoine collectif.

ACTION	GESTES	SUIVIS
Soutenir la promotion du classement québécois des films en général et, en particulier, des films produits et doublés au Québec.	• Intégrer la mise en valeur du cinéma québécois dans le plan de communication.	À venir
	• Participer à des activités visant la promotion du classement québécois des films.	La promotion du guide *Mon enfant devant l'écran* a entre autres été faite aux festivals de films suivants : *Carrousel international du film de Rimouski • Festival du nouveau cinéma • Festival de cinéma international en Abitibi-Témiscamingue • Cinoche Festival international du film de Baie-Comeau • Rendez-vous du cinéma québécois • Festival international du film pour enfants de Montréal • Regard sur le court métrage au Saguenay • Festival de courts métrages étudiants de Victoriaville Le boisé court toujours* Des ateliers sur le classement québécois des films ont été organisés au *Festival de courts métrages étudiants de Victoriaville Le boisé court toujours* et au *Carrousel international du film de Rimouski*. Ils avaient pour objectif de sensibiliser les jeunes au processus du classement. Dans la version améliorée du site Web, l'introduction de la nouvelle cinéfiche permet de mieux informer le public sur le classement québécois des films ainsi que sur les décisions qui y sont associées.
INDICATEURS	Nombre d'initiatives visant à indiquer le classement québécois des films et à en faire connaître les avantages.	
CIBLES	Au moins trois activités externes.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Plus de trois activités concernant directement le classement québécois des films ont été menées.	

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif (suite)

Objectif gouvernemental : 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel : 5

Entreprendre une démarche pouvant conduire au recyclage des disques numériques.

ACTION	GESTES	SUIVIS
Déterminer s'il est possible et rentable d'établir un réseau de recyclage des disques numériques chez les commerçants et, dans l'affirmative, jouer un rôle actif dans sa mise en place et dans son fonctionnement.	• Détermination d'un cadre de fonctionnement hypothétique.	Une étude de faisabilité pour l'établissement d'un système de récupération et de recyclage des supports magnéto-optiques et magnétiques sur l'ensemble du territoire québécois a été mené par la firme NI Environnement. Une proposition de modalités de fonctionnement en découle. Les décisions sur la pertinence de poursuivre le projet ou non sont à venir.
	• Consultation des intervenants pressentis.	À venir
INDICATEURS	Progression de chacune des démarches.	
CIBLES	La production d'une étude de faisabilité et de rentabilité. Le cas échéant, la mise en place des infrastructures nécessaires dans au moins deux grands centres urbains.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	L'étude de faisabilité est complétée. Il reste à déterminer la poursuite ou non du projet suivant l'évaluation de la propostion de modalités de fonctionnement.	

Favoriser la participation à la vie collective

Objectif gouvernemental : 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel : 6

S'assurer auprès des spectateurs que le classement de la Régie reflète le consensus social québécois.

ACTION	GESTES	SUIVIS
Adapter la Régie au fonctionnement de l'industrie et au consensus social québécois en matière de cinéma.	• Réviser les processus d'affaires de la Régie afin de les adapter aux tendances de l'industrie qui réduit sa consommation de ressources en faisant de plus en plus place aux méthodes de distribution électroniques.	Amorcée en juin 2008, la révision des processus d'affaires s'est poursuivie au cours de 2009-2010. La Régie offre maintenant à sa clientèle commerciale la possibilité d'imprimer l'attestation de certificat de dépôt indiquant le classement d'un film sur son boîtier. Un visa dit « numérique » est offert aux distributeurs. Ces derniers ne sont plus tenus d'apposer le visa sur la pellicule des bobines de films.
	• Accroître la participation de la population à la définition et à l'analyse de l'évolution du consensus social.	À venir
INDICATEURS	Taux de satisfaction de la clientèle et du public.	
CIBLES	75 % pour les deux taux de satisfaction, en plus d'un taux de notoriété de 70 % auprès du public d'ici à la fin de 2012.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE		

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental : 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Objectif organisationnel : 7

Optimiser les compétences du personnel de la Régie afin qu'il utilise ses talents à bon escient.

ACTION	GESTES	SUIVIS
Maintenir et maximiser l'utilisation du potentiel de compétences du personnel pour favoriser la motivation et le sentiment d'accomplissement.	• Établir des plans de formation pour chacun des employés.	Un plan directeur relatif aux ressources humaines a été élaboré pour permettre de prioriser quatre fonctions à mettre de l'avant en cette matière : définir une nouvelle culture de gestion, la gestion du changement, la gestion des connaissances, incluant la gestion du rendement et le développement des compétences et la communication organisationnelle. 32 personnes ont suivi une formation au cours de la dernière année dans les domaines suivants : administration publique, perfectionnement du français ou de l'anglais, technologies de l'information, ressources humaines, communication et relations publiques, techniques de bureautique.
	• Définir les besoins présents et futurs de l'organisme en termes de connaissances et de qualifications en tenant compte des changements prévus, entre autres, dans le plan stratégique.	La mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle créant quatre centres de responsabilités a permis de promouvoir deux gestionnaires à l'interne. L'organisation a reconnue l'expérience et les compétences d'un employé, ce qui lui a permis d'être promu. L'organisation a également affecté à d'autres postes quatre employés. Un de ces postes a été comblé par un enrichissement des tâches.
INDICATEURS	Proportion des besoins de l'organisme comblés à même son personnel.	
CIBLES	25 % des affectations représentant une promotion ou un enrichissement de tâches.	
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	Des sept postes comblés à l'interne, trois l'ont été par promotion et un par enrichissement des tâches.	

La Régie en chiffres – Bilan des opérations

Partie 5

Les informations et les tableaux qui suivent rendent compte des activités régulières de la Régie du cinéma sur une période de trois ans. Ils permettent également de brosser un portrait de l'industrie de la distribution cinématographique au Québec.

La Direction des services à la clientèle commerciale

Un permis de distributeur peut être soit général, soit spécial.

PERMIS GÉNÉRAL

Le permis général autorise une personne physique ou une société dont le principal établissement est situé au Québec à distribuer les films pour lesquels elle a fait reconnaître ses droits et obtenu les documents administratifs nécessaires. Ce permis est valide pour deux ans.

La Régie du cinéma a délivré 47 nouveaux permis généraux de distribution au cours de l´année, pour un total de 190 permis actifs au 31 mars 2010.

PERMIS SPÉCIAL

Un permis spécial est délivré pour chaque film distribué au Québec par un grand studio américain (*major*), conformément aux ententes signées entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et le président de la Motion Picture Association of America (MPAA) en 2008.

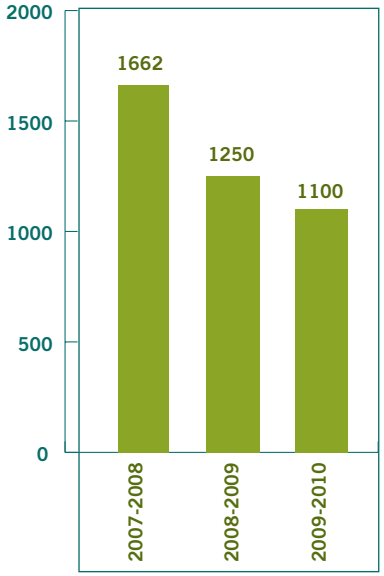
Pendant l´année financière 2009-2010, la Régie du cinéma a accordé 1 100 permis spéciaux aux *majors*, dont 95 pour la présentation de films en public, alors qu'elle a délivré 1 005 permis pour la distribution de films destinés au visionnement privé.

La Régie constate une diminution de 12 % des activités de distribution cinématographiques américaines au Québec par rapport à 2008-2009.

NOMBRE DE TITULAIRES D'UN PERMIS GÉNÉRAL



NOMBRE DE PERMIS SPÉCIAUX DÉLIVRÉS AUX *MAJORS*



PERMIS D´EXPLOITATION D´UN LIEU DE PRÉSENTATION DE FILMS EN PUBLIC

Ce permis est exigé de toute personne, société ou personne morale qui exploite un lieu public où des films sont projetés, à l´exception des salles qui présentent des visionnements à l'occasion d´un festival reconnu par la Régie du cinéma ou des lieux détenant un permis d´alcool délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux autorisant la projection de films.

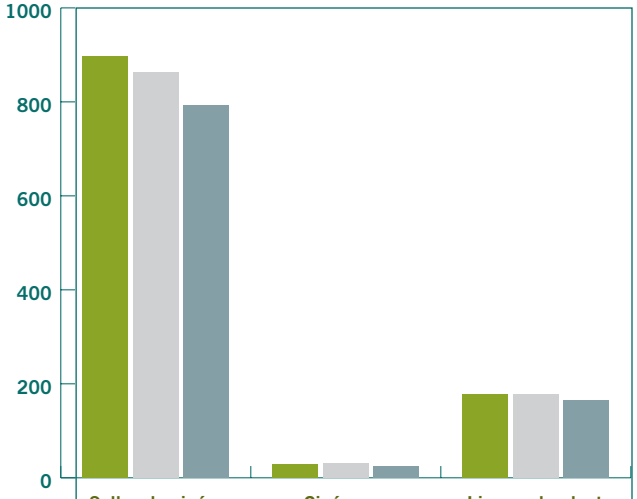
La Régie délivre trois types de permis : le permis de salle de cinéma, le permis de cinéparc et le permis de lieu polyvalent lorsque la présentation de films en public n´est pas la vocation principale de l´endroit. Au 31 mars 2010, on dénombrait un total de 980 permis actifs. Le tableau ci-dessous illustre la répartition de ces permis.

PERMIS DE COMMERCE DE DÉTAIL DE MATÉRIEL VIDÉO

Toute personne qui fait le commerce de détail de matériel vidéo au Québec, qu´il s´agisse de vente ou de location, doit détenir un permis de la Régie du cinéma.

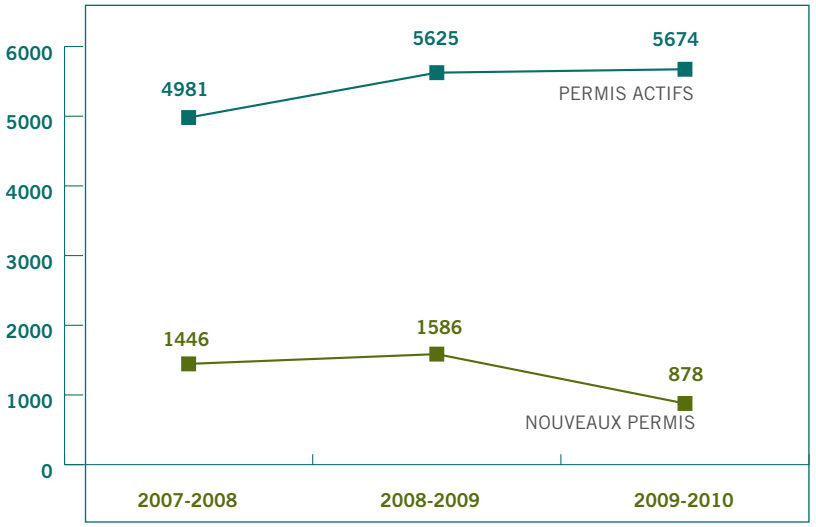
La Régie a délivré 878 nouveaux permis de commerce de détail au cours de l'année, soit une diminution importante de 44,6 % par rapport à 2008-2009. La situation économique difficile qu'à connu le monde des affaires au cours de cette période explique peut-être cette baisse inattendue. Toutefois, au 31 mars 2010, 5 674 permis de commerçants de matériel vidéo étaient actifs, ce qui est tout à fait comparable au nombre de l'année précédente.

NOMBRE DE PERMIS D'EXPLOITATION PAR TYPE DE LIEU



	Salles de cinéma	Cinéparcs	Lieux-polyvalents
2007-2008	898	29	177
2008-2009	862	30	177
2009-2010	792	24	164

NOMBRE DE PERMIS DE COMMERÇANTS ACTIFS ET NOMBRE DE NOUVEAUX PERMIS DÉLIVRÉS



RENOUVELLEMENT DE PERMIS

Les permis de commerce de détail que la Régie du cinéma délivre sont renouvelables annuellement, alors que les autres types de permis le sont de façon bisannuelle. Au cours de 2009-2010, la Régie a traité 5 211 demandes de renouvellement de permis : 86 d´entre elles concernaient le permis général de distributeur, 512 le permis d´exploitation d´un lieu de présentation de films en public et 4 613 le permis de commerce de détail.

DÉPÔT D´ENTENTE DE DISTRIBUTION DE MATÉRIEL VIDÉO

Avant d´être autorisé à commercialiser un film, un distributeur doit établir l´existence, la nature et l´étendue de ses droits de distribution au Québec. Pour ce faire, il doit remettre à la Régie une copie du contrat de distribution lui cédant ces droits. L´examen de ce document permet de protéger le distributeur en faisant respecter les droits qu´il a acquis. Une entente peut porter sur un seul film, tout comme elle peut couvrir l´ensemble des œuvres d´un producteur ou le catalogue d´un distributeur étranger.

Au cours du dernier exercice financier, la Régie a enregistré 1 069 nouvelles ententes de distribution, portant à 8 445 le nombre d´ententes actives.

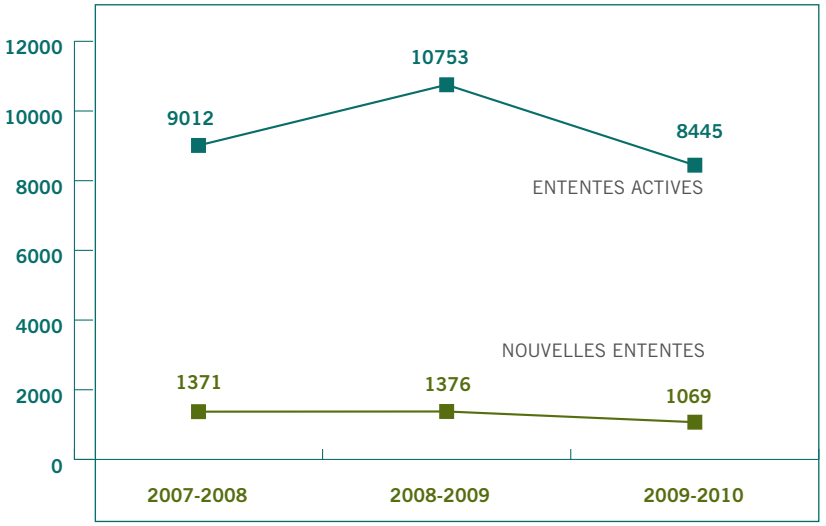
VISA POUR LA PRÉSENTATION PUBLIQUE

Pour obtenir un tel visa, un distributeur doit démontrer qu´il possède les droits de distribution pour la projection publique d´un film. De plus, il doit s'assurer de commander autant de visas qu'il y aura de copies de ce film en circulation. La Régie du cinéma lui confirme alors, électroniquement, le nombre de visas émis.

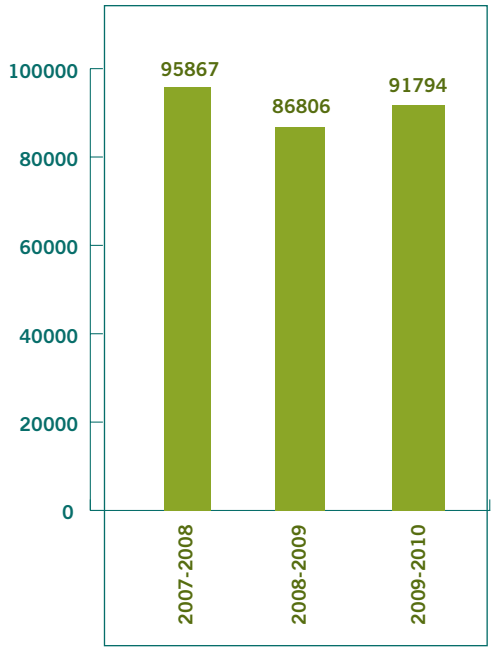
En 2009-2010, 91 794 copies de films ont pris l'affiche dans les cinémas du Québec, ce qui représente une augmentation de 5,7 % par rapport à l'année précédente.

Les titulaires d'un permis général de distribution ont mis à l'affiche 37,9 % de toutes les copies de longs métrages disponibles pour les salles commerciales en 2009-2010. Les *majors* contrôlent le reste du marché, avec 62,1 % des copies de films distribués à l'échelle du Québec. Les distributeurs québécois ont diminué leur part de marché, laquelle est passée de 47,8 % à 37,9 % comparativement à l'année précédente.

NOMBRE D'ENTENTES ACTIVES
ET NOMBRE DE NOUVELLES ENTENTES RECONNUES



NOMBRE DE VISAS DÉLIVRÉS

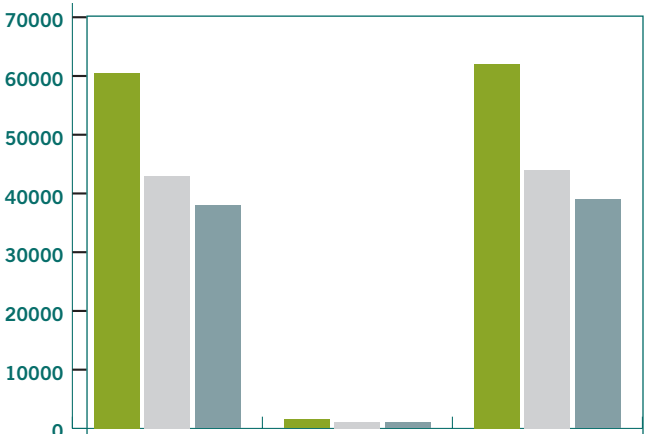


CERTIFICAT DE DÉPÔT

La remise d´un certificat de dépôt atteste que la Régie reconnaît à un distributeur le droit de mettre un film en marché pour visionnement privé.

La Régie a délivré un total de 38 942 certificats de dépôt aux distributeurs québécois et aux *majors* en 2009-2010, ce qui représente une diminution de 11,3 % comparativement à l´exercice précédent.

NOMBRE DE CERTIFICATS DE DÉPÔT DÉLIVRÉS PAR TYPE DE PERMIS

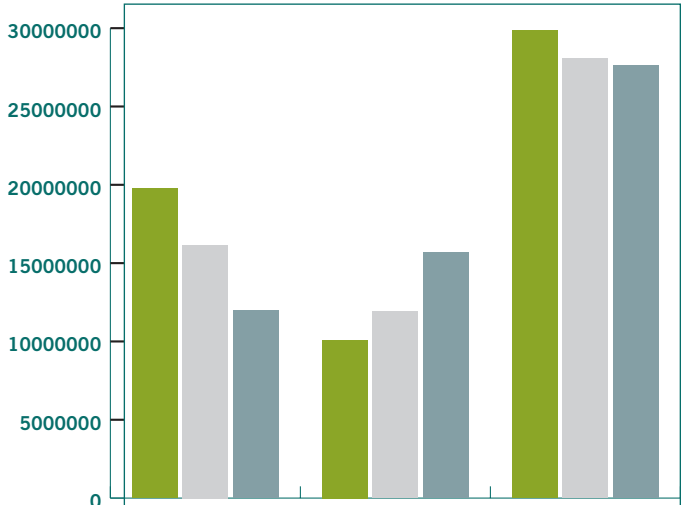


	Distributeurs québécois	*Majors*	Total
2007-2008	60 536	1 523	62 059
2008-2009	42 958	1 023	43 981
2009-2010	37 948	994	38 942

ATTESTATION DE CERTIFICAT POUR LE MATÉRIEL VIDÉO

Le titulaire d´un permis de distributeur qui fait la preuve de ses droits de distribution reçoit de la Régie un certificat pour chaque film et une attestation de certificat (étiquette) pour chaque exemplaire de matériel vidéo, ou chaque coffret, destiné au commerce de détail. Cette attestation prend la forme d´une étiquette portant le titre de l´œuvre ou de la compilation, le classement attribué, le numéro de certificat et un numéro d´exemplaire. Elle doit être apposée sur chaque exemplaire d'un film commercialisé au Québec pour le visionnement privé.

NOMBRE D'ATTESTATIONS DÉLIVRÉES PAR TYPE DE PERMIS



	Distributeurs québécois	*Majors*	Total
2007-2008	19 740 692	10 094 000	29 834 692
2008-2009	16 154 203	11 936 483	28 090 686
2009-2010	11 958 679	15 676 895	27 635 574

Au cours de l´exercice 2009-2010, la Régie du cinéma a délivré 27 635 574 attestations de certificat de dépôt, ce qui constitue une légère diminution de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent.

C'est la toute première année que la Régie délivre davantage d'attestations aux *majors* plutôt qu'aux titulaires d'un permis général.

REVENUS DE LA DISTRIBUTION POUR L'ANNÉE CIVILE 2009

Les membres de l'Association canadienne des distributeurs de films ont déclaré avoir réalisé des revenus bruts de 295 409 053 $ au Québec au cours de l'année civile 2009, alors que les distributeurs québécois estiment leurs revenus à 264 547 089 $.

Pour les *majors*, la présentation de films en public a généré des revenus de 74 447 775 $, soit une augmentation de près de 20 % par rapport à l'année précédente. La vente et la location de matériel vidéo destiné à un usage domestique leur a permis de récolter 220 961 299 $, ce qui représente une très faible augmentation de 0,3 % en comparaison avec 2008.

Les titulaires d'un permis général, quant à eux, ont enregistré des revenus de 41 488 467 $ pour les œuvres présentées en public en 2009, ce qui constitue une hausse de 17 %. Les produits destinés à un usage domestique ont rapporté 183 905 159 $, soit une diminution de 14,6 %.

Inspection et enquêtes

En 2009-2010, la Régie a fait 1 323 visites d'inspection, ce qui représente une diminution de près de 30 % par rapport à l'exercice financier précédent. Comparativement à l'an dernier, cette baisse est proportionnelle au nombre plus restreint d'inspecteurs dédiés à cette fonction. Ces visites ont généré 801 avis écrits et verbaux de non-conformité. Si l'on compare le rapport entre le nombre d'avis donnés et le nombre de visites d'inspection effectuées en 2008-2009 versus ceux de 2009-2010, on constate une hausse de 52 % des avis de non-conformité. Près de la moitié des avis concernait du matériel vidéo distribué sans attestation de certificat de dépôt (étiquette), alors que l'autre moitié se rapportait à la non-détention ou au défaut d'affichage du permis. Des enquêtes plus poussées ont mené à 14 perquisitions, représentant 1 422 copies de matériel vidéo saisies. Ces dossiers ont été traités selon une approche de responsabilisation des contrevenants, évitant ainsi les poursuites pénales.

Quant à l'affichage du classement dans les lieux de présentation de films en public, il a généré 24 avis lors de 42 visites, soit le cas de près de 60 % des salles de cinéma. Ces avis portaient essentiellement sur des erreurs d'affichage relatives aux indications accompagnant la catégorie d'âge.

Classement des films en chiffres

Le nombre total des films classés en 2009-2010 s'élève à 12 875, ce qui constitue une baisse de 16,17 % par rapport à l'exercice financier précédent. De ce nombre, 319 classements (2,48 %) portaient sur des bandes-annonces.

Des 12 618 longs et courts métrages examinés, 5 740 ont été classés dans la catégorie « Général », c'est-à-dire 45,5 % de l'ensemble. Quant aux 943 films ayant reçu le classement « 13 ans et plus », ils comptent pour 7,4 % des classements attribués, tandis que 150 films, c'est-à-dire 1,2 %, figurent dans la catégorie « 16 ans et plus ».

Pour ce qui est des 13 titres classés dans la catégorie « 18 ans et plus », ils représentent 0,1 %. Le reste des films classés (5 710 films, soit 45,3 %) est constitué de films dits de « sexploitation », qui ont reçu le classement « 18 ans et plus » assorti de l'indication « Sexualité explicite ».

Enfin, l'examen de 62 films, soit 0,5 % des productions soumises, a conduit à un refus de classement parce qu'elles ont été jugées contraires à l'ordre public en ce qu'elles heurtaient les normes de tolérance sociale généralement acceptées par la population québécoise. Par ailleurs, 184 films ayant reçu leur classement il y a plus de 10 ans ont fait l'objet d'un reclassement.

2009-2010

COURTS ET LONGS MÉTRAGES	CM	LM	TOTAL	%
Général	324	5 416	5 740	45,5 %
13 ans et +	112	831	943	7,4 %
16 ans et +	12	138	150	1,2 %
18 ans et +				
18 ans et + (sexploitation)	45	5 665	5 710	45,3 %
18 ans et + (autres genres)	1	12	13	0,1 %
Refus	0	62	62	0,5 %
Total	494	12 124	12 618	100 %

Court métrage : 59 minutes et moins
Long métrage : 60 minutes et plus

Le classement de trois films a été soumis à une révision par les membres de la Régie. Au terme de ce processus, le classement de la bande-annonce de *Millénium, le film* est passé de « 13 ans et plus » à « Général, déconseillé aux jeunes enfants »; celui de *Sherlock Holmes*, de « Général » à « Général, déconseillé aux jeunes enfants », tandis que le classement « 16 ans et plus, violence » attribué initialement à *Un prophète* a été maintenu.

De son côté, le personnel de la documentation des films a colligé de l'information sur 14 915 films.

États financiers

De l'exercice terminé le 31 mars 2010

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION 1

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2

ÉTATS FINANCIERS

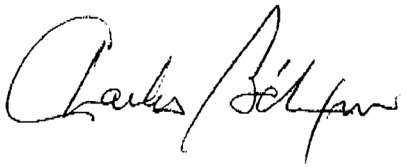
Résultats et excédent cumulé 3
Bilan 4
Notes complémentaires 5 à 8

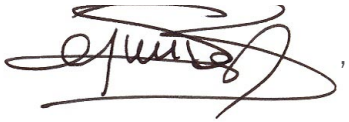
Les états financiers de la **Régie du Cinéma** ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

, Charles Bélanger, président

, Sylvie Benoit, directrice de l'administration

Montréal, le 27 mai 2010

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la **Régie du Cinéma** au 31 mars 2010 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le *Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,

Alain Drouin, CA auditeur

Alain Drouin, CA auditeur
Vérificateur général adjoint
Québec, le 27 mai 2010

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010		2009	
PRODUITS				
Frais d'examen :				
Demandes de classement de films	**1 116 950**	**$**	1 154 835	$
Demandes de permis	**53 621**		79 996	
Permis	**867 648**		934 054	
Contrôle sur le matériel vidéo	**10 345 866**		10 328 200	
Intérêts	**-**		1 187 468	
Autres	**175**		350	
	12 384 260		13 684 903	
CHARGES				
Traitements et avantages sociaux	**3 443 983**		3 282 301	
Loyers	**441 629**		439 587	
Service d'impression	**181 861**		152 966	
Transport et communication	**444 764**		444 493	
Amortissement des immobilisations corporelles	**110 992**		101 878	
Services professionnels et administratifs	**644 087**		472 623	
Fournitures et approvisionnements	**69 285**		66 848	
Entretien et réparations	**46 258**		47 665	
	5 382 859		5 008 361	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**7 001 401**		8 676 542	
EXCÉDENT CUMULÉ DU DÉBUT	**77 443 273**		68 766 731	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	**84 444 674**	**$**	77 443 273	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

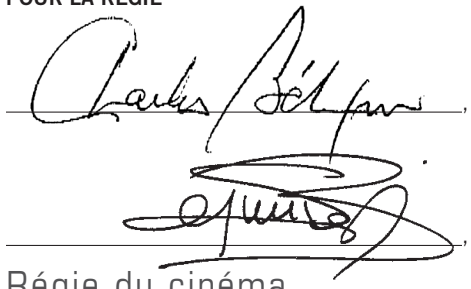
BILAN
AU 31 MARS 2010

	2010	2009
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	**85 860 408 $**	78 154 402 $
Créances et intérêts courus	**244 125**	490 561
	86 104 533	78 644 963
Immobilisations corporelles (note 3)	**328 982**	353 146
	86 433 515 $	78 998 109 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	**323 211 $**	222 734 $
Provisions pour vacances	**380 604**	352 347
Dû au gouvernement du Québec	**-**	322
Revenus perçus d'avance	**823 110**	549 776
	1 526 925	1 125 179
Provision pour congés de maladie (note 4)	**461 916**	429 657
	1 988 841	1 554 836
EXCÉDENT CUMULÉ (note 5)	**84 444 674**	77 443 273
	86 433 515 $	78 998 109 $

ENGAGEMENTS (note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LA RÉGIE



_____, Charles Bélanger, président

_____, Sylvie Benoit, directrice de l'administration

NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

1. CONSTITUTION ET OBJET

La **Régie du cinéma** est un organisme institué par la *Loi sur le cinéma* (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle a pour fonctions de :

- classer les films;
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés;
- faire périodiquement des consultations sur le classement des films;
- délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur;
- surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, et délivrer les certificats de dépôt;
- surveiller l'application du chapitre concernant le contrôle et la surveillance du cinéma et des règlements adoptés en vertu de celui-ci, de faire enquête sur son fonctionnement et sur son observation.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c.1, 5e supplément) et de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c.I-3), la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Régie utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Régie par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

Les produits d'intérêts sont constatés d'après le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Développement informatique	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

Lorsque la conjoncture économique indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Régie de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	135 115 $	102 294 $	**32 821 $**	49 570 $
Équipement informatique	615 989	511 130	**104 859**	69 351
Développement informatique	535 571	471 900	**63 671**	90 895
Améliorations locatives	196 588	68 957	**127 631**	143 330
	1 483 263 $	1 154 281 $	**328 982 $**	353 146 $

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à 86 828 $ (94 450 $ en 2009)

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 167 428 $ (164 828 $ en 2009). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

La Régie dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Régie.

Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Régie. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement de 1 journée par mois pour les employés réguliers (12 jours par année). Pour les employés à temps partiel, à temps réduit ou en aménagement de travail, le crédit de congé à attribuer chaque mois peut être d'une journée ou d'une fraction de journée.

Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

Certains corps d'emploi non syndicables (comme les cadres) n'accumulent pas de journée de maladie. Ils conservent toutefois les banques qu'ils ont accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à leur retraite, cessation d'emploi, décès.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée en un seul versement, mais uniquement à 50 %, et sujet à un maximum global de 66 jours.

À la retraite, les individus ont aussi le choix de se faire rembourser leurs journées accumulées, toujours à 50 % et selon le maximum global de 66 jours, mais ils choisissent surtout, après autorisation, d'utiliser leurs journées de maladie accumulées en préretraite, c'est-à-dire en conservant leur lien d'emploi, un jour à la fois, jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Au 31 mars, la provision se détaille comme suit :

	2010	2009
Solde au début	**429 657 $**	398 439 $
Charges de l'exercice	**114 528**	132 300
Prestations versées au cours de l'exercice	**(82 269)**	(101 082)
Solde à la fin	**461 916 $**	429 657 $

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2010	2009
Taux d'indexation	**2,50 et 3,25 %**	2,00 et 3,25%
Taux d'actualisation	**2,94 et 4,35 %**	1,59 et 4,46 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	**4 et 9 ans**	2 et 9 ans

5. EXCÉDENT CUMULÉ

Tel qu'il est stipulé à l'article 144.3 de la *Loi sur le cinéma* (L.R.Q., chapitre C-18.1), les sommes reçues par la Régie doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est versé au Fonds consolidé du revenu, aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

6. ENGAGEMENTS

La Régie est engagée par des contrats pour des services administratifs et la location de photocopieurs totalisant 165 336 $, échéant jusqu'en mars 2011.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

